

PV de la réunion du CEQV du 05/10/2020

Présents :

- Madame Katia Van Den Broucke – Echevin de la Participation
- Monsieur Christian Lamouline - Bourgmestre
- Madame Siham El Hanebli – Assistante administrative Maison de la Participation
- Madame Sandrine Dutilleu – Secretarial Pool
- Monsieur Jean-Pierre Latour – Comité Zavelenberg
- Monsieur Gérard Chevalier – Comité Dormont
- Monsieur Michel Dubois – Comité Albert et Schweitzer
- Monsieur John Tallon – Comité Bec Moderne
- Monsieur Richard Blin – Comité Broek
- Monsieur Pierre Lebeau – Comité Comhaire
- Monsieur Jaume Tardy – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Olivier Losseau – Comité Plateau Potaarde Vlak

Excusés :

- Monsieur Thibault Wauthier – Echevin de la mobilité
- Monsieur Saïd Chibani – Echevin des Travaux Publics
- Madame Véronique Troger – Comité Zavelenberg
- Monsieur Er Cumhur – Comité Broek
- Monsieur Simon Geoffroy – Comité Kasterlinden
- Monsieur Rudy Peereboom – Comité Gisseleire Versé

1) Présentation de Monsieur Christian Lamouline, nouveau Bourgmestre

Monsieur Christian Lamouline présente aux membres du CEQV ses priorités en tant que Bourgmestre :

- Gestion des conséquences du COVID-19
- Gestion de la sécurité sur l'ensemble de la commune
- Maintien du caractère vert du quartier
- Gestion des vitesses des véhicules
- Présence fréquente des services de police sur l'ensemble de la commune
- Propreté publique – application des sanctions – développement d'un parc à containers
- Mise en place d'un nouveau Plan Communal de Développement

2) Approbation du PV du 04.02.2020

Le procès-verbal a été mis à la disposition des membres du Conseil consultatif le 01.10.2020. Aucune remarque n'a été introduite. Le PV du 04.02.2020 est approuvé.

3) URBANISME :

3.1) Projet de construction d'une crèche Rue Elbers

Question de Monsieur Gerard Chevalier – Comité de quartier Dormont

Cul-de-sac rue Elbers (entre De Linde et la polyclinique) : projet de construction d'une crèche évoqué par Mr. Riguelle lors de la réunion précédente : où en est-on ?

La commune a fait l'acquisition du terrain situé rue Elbers. Une analyse des besoins et la localisation de ces besoins sera faite. Restera ensuite à confirmer si une crèche ou une autre infrastructure y sera construite.

La question est posée quant à la possibilité que la commune revende ce terrain (au même titre que d'autres terrains communaux)

➤ En principe ces terrains ne seront pas vendus sauf en cas de nécessité financière.

3.2) Devenir du Home Val des Fleurs

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Ce bâtiment inoccupé, peu surveillé et à l'abandon depuis longtemps est une source d'insécurité pour les voisins.

Le bâtiment se dégradant perd de sa valeur aux dépens du CPAS, donc de la Commune et donc de tous les Berchemois.

Ce terrain est l'occasion pour les voleurs d'agir assez discrètement et il y a eu plusieurs vols dans diverses maisons voisines.

Aussi, il est demandé si le différend est réglé et de connaître les initiatives de la Commune concernant ce problème.

Existe-t-il une démarche de la Commune auprès du Président de la Région pour mettre un terme à cet imbroglio créé par la Commission des Monuments et Sites qui aurait classé pratiquement tout le bâtiment. Le CPAS allait entreprendre une procédure. Cette fantaisie de la Commission qui pourrait durer longtemps perturbe la vie des citoyens !

La procédure de classement a été abandonnée ; normalement la vente pourra se faire dans un futur très proche. Le bâtiment avait été vendu il y a 2 ans (signature d'un compromis). Le dossier n'est jamais passé par le notaire suite à un problème d'escalier listé.

La commune est maintenant dans l'attente du passage de l'acte notarié. Le bâtiment sera vendu suivant l'acte de vente.

3.3) Maison abandonnée rue de l'Azur et présence de squatteurs

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Il est demandé d'intervenir pour déloger les nouveaux squatteurs de la maison abandonnée rue de l'Azur, pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène. De plus, n'ayant pas d'eau, ils la volent de robinets extérieurs des jardins de maisons voisines. Ceci crée un fort sentiment d'insécurité dans notre Quartier car aussi, ces squatteurs rodent le soir ; souvent en état d'ébriété flagrant et crient fort dans l'avenue après 22h.

La Commune taxe lourdement le propriétaire de ce bien depuis plusieurs années. Il lui a été demandé à maintes reprises d'entretenir les lieux et de le sécuriser contre les intrusions. Il y a un conflit d'ordre urbanistique pour ce terrain, le propriétaire souhaitant ré-urbaniser le site mais n'obtenant pas les autorisations de la Région. Une solution urbanistique est à l'étude.

Le bâtiment est fort surveillé par la police.

3.4) Devenir du projet immobilier Hoogveld

Question de Monsieur Pierre Lebeau – Comité de quartier Comhaire

Où en est-on ? Par ailleurs un projet immobilier de deux immeubles à appartements a été autorisé par la commune sur ce site (Highpark)

Concernant les permis d'urbanisme pour ce bien :

- un permis d'urbanisme a été délivré le 12 mars 2018 pour la construction d'immeubles à appartements et a été prorogé en janvier 2020 ;
- une demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 14 juillet 2020 pour des modifications ; le dossier a été déclaré incomplet le 24 juillet 2020 et demeure à ce jour incomplet.

Le Bourgmestre a donné l'autorisation de chantier et a fait bloquer l'accès rue du Grand Pré. Les camions passent via la rue du Bon Pasteur

Un projet d'agriculture urbaine sera réalisé sur les terrains HOOGVELD.

4) **ESPACE PUBLIC** :

4.1) Problème d'insécurité – placement d'un lampadaire Clos du Zavelenberg entre les maisons n° 20 et 36.

Question de Madame Troger – Comité de quartier Zavelenberg
Madame Troger, absente, est remplacée par Monsieur Latour, suppléant

Je souhaiterais que l'on y remette à l'ordre du jour le souci que nous avons concernant le fameux lampadaire situé entre les maisons n°20 et 36 au Clos du Zavelenberg.

Pour rappel, voici l'historique du problème.

Il y a de cela 2 ans déjà (ou 3 ?), les ouvriers communaux sont venus enlever cette lampe qui, d'après ce que l'on nous a dit, risquait de tomber. Un trou béant est resté plusieurs mois, et ce n'est que suite à mon intervention que quelques mois plus tard, on est venu placer un réverbère en remplacement. Le lampadaire définitif, assorti aux autres lampes de la rue, devait être commandé et un délai de 3 mois était attendu.

Seulement, voilà : cela fait certainement 3 ans (ou 4?) que nous attendons toujours ce fameux lampadaire ! Ce n'est pas tellement une question d'esthétique, mais la lampe actuelle est plus basse et éclaire moins bien la rue et les maisons environnantes.

J'en avais parlé à plusieurs reprises lors des séances du CEQV, mais rien n'a changé.

C'était en bonne voie de résolution, mais malheureusement le Covid s'en est mêlé ... et nous voilà toujours au même stade.

Serait-il possible d'enfin arriver à résoudre ce petit souci?

Pour ce qui est du remplacement du lampadaire un rappel sera fait auprès de Sibelga.

Pour information : la situation du Clos du Zavelenberg sera fondamentalement revue par Bruxelles Environnement. Le projet du futur développement sera présenté début 2021.

4.2) Problème d'insécurité – installation d'un éclairage adapté rue Elbers

Question de Monsieur Gérard Chevalier - Comité de quartier Dormont

Cul-de-sac rue Elbers (entre De Linde et la polyclinique) Installation d'éclairage adapté au statut de ce tronçon de cette rue (sécurité, essayer de lutter contre les dépôts de déchets clandestins, et les rassemblements nocturnes indésirables).

Aucun projet d'éclairage public n'est prévu tant que le projet pour ces terrains n'est pas clair. En fonction du développement des projets, une décision sera prise à ce sujet.
Des lampes provisoires pourraient être placées.

4.3) Harmonisation et meilleure efficacité des luminaires place Dr. Schweitzer

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Il y a 4 ou 5 types différents de luminaires et de poteaux à 200 mètres autour de la Place Schweitzer et certains éclairent principalement le feuillage. Pourquoi ne pas demander à SIBELGA une meilleure harmonisation pour une meilleure efficacité et sécurité ?

L'éclairage de la place Schweitzer a été placé par Sibelga suivant les plans du permis. La commune avait interpellé Sibelga pour une amélioration de l'éclairage à certains endroits suite à une visite des lieux avec les services et l'autorité communale avant le lever du soleil. Ce qui a été exécuté suivant une optimisation découlant des études de Sibelga et sur base des observations in situ. L'éclairage est composé de différents appareils mais qui sont de la même marque et différent de puissances.

4.4) Rafraîchissement des marquages des passages piétons Avenue du Roi Albert et installation d'un meilleur éclairage à l'emplacement des passages piétons.

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Pourrions-nous bénéficier de refaire le marquage des passages piétons de l'avenue du Roi Albert et aussi de faire installer un meilleur éclairage à leurs emplacements car beaucoup de personnes nous ont interpellé sur la mauvaise visibilité et la dangerosité vécue à certains de ces passages fortement effacés.

Une campagne de rafraîchissement des marquages a été faite et toujours en cours à certains endroits. Nous vérifierons et agirons le cas échéant. Pour les éclairages des passages piétons, nous interpellons Sibelga à ce sujet.

4.5) Propreté publique – problèmes d'incivilités dans l'ensemble de la commune : dépôts clandestins, entretien des trottoirs et des jardinets, poubelles sorties à n'importe quel moment

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Nous avons à nous battre sans arrêt contre certains voisins qui ne respectent pas les jours de collectes des ordures et sortent leurs sacs n'importe quand, sans se soucier des types de collecte et sacs à sortir.

Idem pour les nombreuses personnes qui déposent leurs ordures ménagères personnelles dans les poubelles publiques aux arrêts de tram ainsi que toutes sortes de surplus ; vieux meubles, matelas sont mis sur le trottoir sans aucun respect de la Commune qui formidablement est obligée de ramasser leurs crasses. Leurs agissements inadmissibles sont contraires au "savoir vivre ensemble" élémentaire.

Pourrions-nous compter sur la Commune de rappeler bien plus souvent et très régulièrement dans son magazine qu'il est indispensable de respecter à la lettre les consignes de Bruxelles Propreté et de respecter ces points sensibles. D'appliquer très strictement l'imposition d'amendes après avertissement, tel que repris officiellement dans le dépliant de Bruxelles Propreté pour sensibiliser ses contrevenants qui sont toujours les mêmes. Indiquer l'importance des montants apportera des réactions car ceci est très problématique sur l'ensemble du territoire communal.

Personnellement je suis gêné de voir que la Commune fait énormément d'efforts qui coûtent

financièrement à tous les Berchemois ... alors qu'hélas la Commune n'est pas du tout répressive!
De nombreux dépôts clandestins existent dans les buissons tout le long de l'avenue Hunderenveld depuis de longs mois et maintenant, par manque de réaction positive c'est devenu un véritable dépotoir clandestin. Un nettoyage SERIEUX est NECESSAIRE n'étant pas digne de laisser s'aggraver cette situation à laquelle il faudra quand-même réagir pour nettoyer le tout
Celle-ci se dégrade suite au manque d'entretien des trottoirs et de certains jardinets où des chardons et autres herbes sauvages poussent, où les branches d'arbres empiètent sur les trottoirs et gênent leur utilisation.

Est-il possible que la Commune veille à faire respecter le Règlement Communal et le Code de Police en obligeant ces propriétaires négligents à entretenir correctement leur propriété. Ceci va dans l'intérêt des voisins consciencieux et respectueux qui font attention à ces points et ne perturbent pas les autres. Pourquoi ne pas donner des amendes aux riverains négligents, responsables de leur trottoir. Ne pas le faire crée l'impunité et le laisser-aller inadmissible.

La propreté publique est plus que jamais une priorité de la commune. Nous assistons à une augmentation des actes de malpropreté depuis la crise Covid. Néanmoins, les services communaux fait appel à une panoplie de mesures pour faire face à ce fléau urbain :

- Sensibilisation des riverains de manière directe en sonnant chez eux, pose de panneaux didactique au droit des bulles à verre, communication BN (à refaire), ...
- Ramassage des déchets clandestins et recherche des acteurs des faits ;
- Actions communes avec les services de Bruxelles Propreté ;
- Mise en place de caméras de surveillance ;
- Taxation des contrevenants ;

En ce qui concerne les dépôts clandestins sur l'avenue Hunderenveld, le terrain en question est sur la commune de Dilbeek. Une opération commune Berchem-Ste-Agathe – Dilbeek s'est soldé par un enlèvement de plusieurs camions de déchets clandestins. La partie de Berchem est limité à la parcelle accolée à Volvo. La présence des camions empêche également un certain contrôle social et sont parfois eux-mêmes responsable des actes de malpropreté (petits déchets et sacs de tout genre). Nous faisons plusieurs fois par an état de la situation vers la commune voisine.

Les horaires du passage de ramassage seront rappelés dans le BN.

4.6) Propreté publique – ramassage erratique des poubelles blanches dans le quartier Comhaire

Question de Monsieur Pierre Lebeau – Comité de quartier Comhaire

Les poubelles blanches ne sont plus ramassées en début de matinée mais de manière assez erratique en cours de journée, souvent l'après-midi. Non seulement, le spectacle est affligeant et les odeurs dérangeant en été mais en plus, cela laisse tout le loisir aux corneilles, chats et autres animaux de venir éventrer les poubelles en laissant des déchets sur les trottoirs.

Si cela pose un problème logistique de ramasser toutes les poubelles le matin, ne pourrait-on privilégier le ramassage des poubelles blanches en début de journée quitte à ne ramasser les poubelles de papiers et de PMC que plus tard dans la journée ?

Il s'agit d'une période transitoire liée aux difficultés de gestion des services et équipes au sein de Bruxelles Propreté durant la crise Covid. Le système se rétablit tout doucement mais il nous revient de l'ABP que les choses ne sont pas simples à régler avec les restrictions imposées.

Monsieur le Bourgmestre a fait venir le directeur de Bxl Propreté afin d'insister sur ce point important. Quand des sacs ne sont pas ramassés par Bxl Propreté, la commune les ramasse et les stocke jusqu'à ce que Bxl Propreté viennent les chercher.

4.7) Placement de nouvelles bulles à verre en face du Val des Fleurs

Question de Monsieur Cumhur Er – Comité de quartier Broek

Qu'en est-il ?

La demande de remettre ces bulles a été faite à Bxl-Propreté. L'ABP nous proposera sous peu une date de remise en place des bulles enterrées.

4.8) Occupation de la voie publique – gratuité pour l'installation de lift, d'échafaudage pour toute intervention rapide

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

La Commune est très agressive pour verbaliser et infliger des amendes à qui utilise un lift pour enlever un appareil électroménager en panne ou pour monter un meuble sans avoir demandé l'autorisation pour bloquer l'espace public et ceci même lorsque le lift est dans un jardinet sans empiéter sur le trottoir ! Là, honteusement, il y a abus manifeste contre ses citoyens.

Lift

Vu ce qui précède, je réitère officiellement ma demande faite il y a 4 ans lors d'une réunion du CEQV pour que toute intervention rapide d'un lift, non pas pour un déménagement complet, soit permise gratuitement sans demande d'autorisation préalable, car la raison de l'utilisation d'un lift est souvent imprévisible et onéreuse. Il est dès lors inadmissible que les Berchemois qui ont la malchance d'avoir une machine en panne doivent payer une amende, en plus des coûts de réparation ou de remplacement et de lift. Cette dérogation est reconnue dans toutes les communes bruxelloises sauf à BSA et dans une seule autre commune. Pourquoi cette discrimination entre habitants de la Région Bruxelloise ?

Échafaudage

Il est aussi demandé d'autoriser gratuitement l'installation d'un échafaudage avec empiètement sur le trottoir pour une durée de 15 jours maximum. Ceci encourage les propriétaires à entretenir leurs biens et valorise les quartiers de la Commune.

Quand l'installation d'un lift ou autre dispositif entrave la circulation des personnes et mets en péril l'infrastructure communale (Trottoirs, chaussées, ...) on ne peut fermer les yeux et ce dans l'intérêt général des riverains. Avez-vous des exemples concrets d'une taxation ou redevance demandée pour le déplacement d'une machine à laver ?

Pour encourager les propriétaires à entretenir leur bien, la région a mis en place un système de primes à la rénovation. Quand la prime est obtenue, la réservation d'espace public est déduite.

4.9) Projet « Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public » Avenue du Roi Albert – suivi de l'audit

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

De plus, lors de la réunion CEQV du 7 juin 2016, une société de Consultance Française nous a présenté le "Projet PAVE" ; état des lieux des trottoirs et de leurs obstacles, pour aider la Commune à remédier à ces points négatifs et de mieux organiser ses travaux de réparations. Quel est le suivi réel par la Commune de cet important audit car aucune modification dans notre Quartier n'est intervenue. Pourquoi ? Quand des solutions réelles seront-elles efficacement apportées ?

Le document du PAVE a été élaboré en 2015. Aucun rapport de synthèse nous a été communiqué. Le document devait nous être fourni par la Région sous la forme d'un logiciel. Il n'a jamais été livré à l'administration. La Région (Bruxelles Mobilité) a ensuite constaté que les relevés avaient été faits sur base de normes françaises inadaptées pour notre pays ou région. Elle a revu en interne le travail du prestataire de services et a directement injecté les informations dans le système fix-my-street. Le Collège n'a pas été informé des résultats de ce travail car l'opération de la Région a finalement été un échec et les éléments factuels relevés sont plutôt secondaires (passage piéton à repeindre par exemple). Les ± 50 incidents issus du PAVE et injectés dans fix-my-street ont été traités et son résolu.

4.10) Etat des trottoirs – dalles soulevées Avenue du Roi Albert à proximité des arbres publics

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Depuis 2016 il a été signalé lors de nos réunions CEQV qu'à proximité des arbres publics de l'avenue, les dalles soulevées par leurs racines représentent un réel danger pour tous. Quatre ans plus tard rien n'a été fait et tout s'est empiré évidemment. Il n'y a pas lieu de laisser les choses se dégrader et il faut réparer ces endroits de façon systématique pour éviter des coûts plus importants dans le futur si rien n'est fait régulièrement.

La commune a planifié des interventions ponctuelles (les arbres de l'avenue de la Basilique ont déjà été enlevés). La STIB devrait intervenir sur les voies et la chaussée ce qui vient d'être postposé pour la années à venir. La commune assurera ces réparations ponctuelles sans devoir déstabiliser les arbres en place.

4.11) Etat des trottoirs – rénovation des trottoirs de la Cité Moderne

Question de Monsieur John Tallon lors du CEQV du 04.02.2020 – Comité de quartier Bec Moderne

Qu'en est-il ?

Le quartier vient d'être classé en zone de revitalisation urbaine. La commune se penche actuellement avec les différents partenaires pour présenter un dossier complet à la région (obtention d'un contrat de quartier). Une réponse est attendue pour décembre/janvier prochain. Il sera question également de la rénovation des maisons par Comensia

4.12) Réaménagement de la rue des Chats

Point du CEQV du 04.02.2020 – A été reporté à la prochaine réunion.

Le dossier de demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de façade à façade est en cours de rédaction. Le projet ainsi ficelé sera représentée au riverains sous l'impulsion de l'autorité communale. Les plans seront affichés dans le quartier.

4.13) Vibrations et fissures dans les habitations suite au passage des trams, bus et camions Avenue du Roi Albert – suite des travaux partiels entrepris en septembre 2016

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Des riverains se plaignent des vibrations dues au tram et j'en reviens au travaux partiels effectués en septembre 2016 dans l'avenue du Roi Albert.

Avec le temps, nous constatons que la solution mise en place est valable alors que les endroits où rien n'a été fait se sont dégradés encore plus ; faisant que lors des passages de bus et de camions,

les immeubles tremblent fortement et que de nombreux dégâts de fissuration sont constatés partout à nos immeubles.

Nous apprécions l'intervention des Services Communaux d'avoir l'amabilité de demander l'exécution de l'asphaltage identique à celui de 2016 aux endroits non réparés pour mettre l'avenue à niveau en totalité et éradiquer l'empirement des dégâts constatés partout.

La STIB réalisera sous peu (fin Octobre) des travaux de remplacement des rails dans la courbe Schweitzer et Ave Roi Albert pour cause d'usure et de sécurité et ce dans la perspective de remplacer les rails de l'avenue Roi Albert dans les années à venir (Attente du planning de la STIB). Et dans ce cadre l'ensemble de la chaussée sera refaite.

5) **MOBILITE :**

5.1) Mise à sens unique de la rue Kasterlinden – résultat des comptages – réaction de la commune

Question de Monsieur Pierre Lebeau – Comité de quartier Comhaire

Où en est-on ?

La décision ne semble pas encore définitive. A vérifier.

Lors des comptages, avons-nous tenus compte de la situation COVID ?

Il sera demandé à Monsieur Wauthier de communiquer les derniers chiffres ainsi que ceux de 2013.

5.2) Visibilité des sorties de garage avenue J. Dormont – pose d'un miroir ou suppression d'une place de parking

Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont

Sécurité / absence de visibilité à la sortie des garages de la Résidence Kasterlinde (J. Dormont 1, 3, 5) . La demande des habitants de la Résidence Kasterlinde reste la pose d'un miroir sur le trottoir en face comme on en trouve un peu partout ailleurs dans la commune et dans les communes voisines dans des situations similaires. Si ce n'est vraiment pas possible au minimum le dernier emplacement de parking devrait être supprimé (déjà discuté avec M Wauthier).

La solution du miroir n'est pas préconisée. L'institut VIAS les déconseille car ils induisent une fausse impression de sécurité. Seul la STIB les utilise pour le confort de leurs chauffeurs. Leur efficacité est douteuse par temps de pluie ou de brouillard. Le coût d'entretien est également élevé par rapport à l'effet rencontré. La cellule Mobilité préfère opter pour un dégagement de l'angle de vision par le placement d'arceaux vélo sur l'emplacement proche de la sortie de garage.

D'ailleurs, le miroir actuel à l'embouchure de la rue Jacques Dormont sur le rue Kasterlinden a été placé par la STIB.

Madame Van Den Broucke demandera l'avis de la Ministre bruxelloise à propos des miroirs

5.3) Proposition d'amélioration en matière de mobilité douce Avenue Gisseleire Versé

Question de Monsieur Rudy Peereboom – Comité de quartier Gisseleire Versé

Monsieur Peereboom, absent, est remplacé par Monsieur Jaume Tardy Martorell, suppléant

Le Comité de Quartier de l'avenue Gisseleire Versé a rédigé une proposition d'amélioration en matière de mobilité douce, sécurité, convivialité et pacification de la circulation. Cette proposition, qui compte avec 56 signatures de voisins et voisines de l'avenue, propose des mesures pour la

réduction du trafic de passage en privilégiant la circulation locale et la sécurité pour les déplacements en vélo, à pied et les promenades dans cette zone résidentielle, la réduction de la vitesse des voitures, et l'amélioration du stationnement, entre d'autres, aligné avec les récentes actions de la commune, privilégiant la création d'espaces de convivialité et de mobilité douce (rue de l'Église, rue Kasterlinden, etc.). Si vous avez besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à m'écrire.

Le CQ avait proposé de présenter leur projet mais vu l'absence de Monsieur Wauthier il a été jugé préférable de postposer ce point à une prochaine réunion « Mobilité ».

5.4) Aménagement de pistes cyclables supplémentaires

Question de Monsieur Pierre Lebeau – Comité de quartier Comhaire.

1. Prévoit-on des aménagements supplémentaires en faveur des vélos ?

Je souhaiterais compléter mon point 3 « Pistes cyclables à Berchem » ci-dessous par les éléments suivants :

Le marquage de la piste cyclable à rebours du trafic, Avenue Comhaire est à rafraîchir car il s'est effacé en partie et à certains endroits tout à fait. Il est urgent de le faire avant l'hiver.

On va les commander pour cette année encore

2. Une partie de l'avenue des soldats et de l'avenue Comhaire ont été déclarées rues cyclables, ce qui permet aux cyclistes d'utiliser toute la largeur de la voie publique. D'autre part, les véhicules à moteur ne peuvent pas dépasser les cyclistes et la vitesse ne peut jamais être supérieure à 30 km/h.

Nous souhaiterions que ce statut soit étendu à l'ensemble de l'avenue Comhaire car elle est dangereuse pour les cyclistes qui la descendent et la remontent. Le trafic de transit y est important et sa vitesse est souvent supérieure à 30 km/h.

Sur ce dernier point, des comptages de trafic avaient prévus pour mars 2020 lors de la dernière réunion CEQV. Maintenant que le déconfinement est effectif depuis plusieurs mois, nous souhaiterions remettre ce point à l'agenda.

Des projets de nouvelles rues cyclables sont à l'étude. La demande est enregistrée.

5.5) Extension de la zone bleue Avenue du Roi Albert

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Depuis longtemps on en parle, mais rien de concret ne se met en place. Quand ceci se fera effectivement ? Chaque année il nous est dit que ce sera dans les mois qui suivent ...

Nous avons de nombreuses voitures et camionnettes ventouses, stationnées pendant des semaines sans bouger, alors que les riverains n'ont pas de place pour décharger leurs courses à proximité de leurs domiciles.

Le projet devait être mis en place au 1er janvier 2021. Mais divers impondérables de ces derniers mois impliqueront sans doute un report de quelques semaines de cette opération.

Bientôt des scan cars seront mis en place (novembre) ce qui devra considérablement améliorer la situation.

A terme le but serait la mise en zone bleue de toute la commune.

6) ESPACES VERTS :

6.1) Taille des saules et aménagement d'un champ fleuri Rue des Chats

Question de Monsieur Olivier Losseau – Comité de quartier Potaarde Vlak

Qu'en est-il de la taille des saules ?

Le long de la Rue des Chats, entre le trottoir et la clôture de la prairie est un véritable crottoir.

Un courrier recommandé a été adressé au propriétaire du terrain (le CPAS de Bruxelles) afin qu'il procède au plus vite à la taille des saules. L'abattage n'est pas une solution. Madame Van Den Broucke questionnera le CPAS de Bruxelles ainsi que Bruxelles Environnement.

Aménagement d'un champ fleuri : le projet « Maya » de talus fleuri a été porté en son temps par SOS Kattebroek (initiative privée) mais est abandonné.

Les riverains seraient prêts à participer à cet aménagement. La commune pourrait fournir les clôtures et les graines. L'idée serait d'embellir la rue, de soutenir la biodiversité tout en laissant de l'espace pour les chiens. (voir proposition de Mr. Vandenschrick)

7) ENVIRONNEMENT:

7.1) Aménagement d'un canidrome

Point de Madame Sabrina Djerroud, Echevine

Le projet sera présenté par Madame Djerroud en séance.

Une « toilette pour chiens » existe déjà mais ne serait pas entretenue. Les services propreté publique et Préventions seront interpellés à ce sujet.

Là il s'agit de l'aménagement d'un espace clôturé où les chiens pourraient courir en liberté.

7.2) Ruisseau Molenbeek – caves et jardinets régulièrement inondés

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

Depuis la mise à découvert du ruisseau, les caves des maisons à proximité directe ainsi que leur jardin sont inondés très régulièrement en cas de pluies violentes car le tuyau d'évacuation n'est pas suffisant. L'IBGE bien au courant allait apporter une solution mais rien ne bouge. Pourriez-vous vérifier et suivre efficacement ce souci connu du Service Communal concerné pour apporter la paix aux riverains concernés?

Les dernières informations en notre possession ne font plus état de problèmes de ce côté. NB : l'EP a-t-il éventuellement reçu des plaintes récemment pour cette zone ?

Aucune plainte n'a été enregistrée à ce sujet et un contrôle a été réalisé lors de la pluie de ce lundi 28/09/20 aucun débordement n'a été constaté ni même une accumulation d'eau sur les parterres le long de la NRU.

8) PREVENTION :

8.1) Mise en place d'un PLP dans la partie basse de l'avenue du Roi Albert

Question de Monsieur Michel Dubois – Comité de quartier Albert Schweitzer

La partie haute de notre Quartier bénéficie d'un PLP mais pas encore la partie basse de l'avenue où un projet en cours semble ne plus être actuel. Aussi, la Police, appelée par plusieurs personnes pour signaler que, depuis le mois de mars 2020, deux voitures suspectes (Jaguar immatriculée en Angleterre et une Lancia) sont abandonnées, ne bouge pas et ces voitures restent là et bloquent 2 stationnements au détriment des voisins.

De plus en plus de jeunes du Quartier font de façon très visibles des deals de drogue et là aussi la Police n'intervient pas alors que c'est tellement flagrant. Ceci à l'encontre de la promesse du bourgmestre ... reprise dans sa lettre ici attachée.

Actuellement, trois PLP (Ruelens, Sud, Center) sont actifs, un (Zavelenberg) est en cours de création (élaboration de la charte et groupe Whats'app fonctionnel) et le dernier (quartier Zénith) qui doit encore être mis sur pied :

Le PLP Ruelens (actif depuis mars 2018, zone orange sur la carte)

Le PLP Center (actif depuis 2019, zone verte sur la carte)

Le PLP Sud (actif depuis 2019, zone bleue sur la carte)

Le PLP Zavelenberg (nom provisoire, actif depuis 2020, zone jaune sur la carte)

Le tronçon de l'avenue du Roi Albert après le rond-point Sellier de Moranville jusqu'au bout de l'avenue vers Hunderenveld fait partie du PLP Zavelenberg qui a débuté juste avant le confinement. La coordinatrice est Madame Veronique Troger.

Un dernier PLP (zone Wilder à rue des chats) sera bientôt créé d'ici la fin de l'année afin de couvrir l'entièreté du territoire communal.

Un article dans le BN sur les partenariats locaux de prévention est paru en mars-avril avec les coordonnées des coordinateurs des PLP existants et un appel aux habitants intéressés par le projet pour soit rejoindre un PLP existant soit pour initier le dernier PLP (zone Wilder à rue des chats).

Il est proposé de mettre en place des panneaux de signalisation, des marquages routiers ou des autocollants mentionnant « zone PLP ».

9) Désignation du (de la) Vice-Président(e)

Le CEQV choisit un Vice-président au scrutin secret parmi ses membres effectifs qui représentent les comités de quartier. Le mandat du Vice-Président est valable pour la durée de la mandature (jusqu'en 2024).

La Présidente du CEQV fixe l'ordre du jour des réunions du Conseil consultatif en concertation avec le(la) Vice-Président(e). En l'absence de la Présidente, le(la) Vice-Président(e) préside la réunion.

La candidature de Monsieur Tallon nous est parvenue. Monsieur Tallon nous informe que, pour des raisons personnelles il souhaite retirer sa candidature.

10) Prochaine réunion 2ième trimestre 2020 – fixation de la date

- a. Très prochainement une réunion mobilité : date sera fixée en fonction de l'agenda de Monsieur Wauthier**
- b. La prochaine réunion CEQV : date sera fixée ultérieurement en fonction de nouvelles mesures COVID-19**